

VRAI / FAUX

sur le Financement Associatif

UNE ASSOCIATION PEUT FAIRE DES EXCÉDENTS

VRAI

Le fondement de l'association est sa gestion désintéressée et ce désintérêt a souvent été traduit, à tort, comme l'interdiction de réaliser des excédents. Rien dans la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ne l'interdit. Autrement dit, contrairement à une société qui distribue une partie de ses bénéfices sous forme de dividendes à ses actionnaires, les excédents d'une association sont impartageables et restent dans la structure.

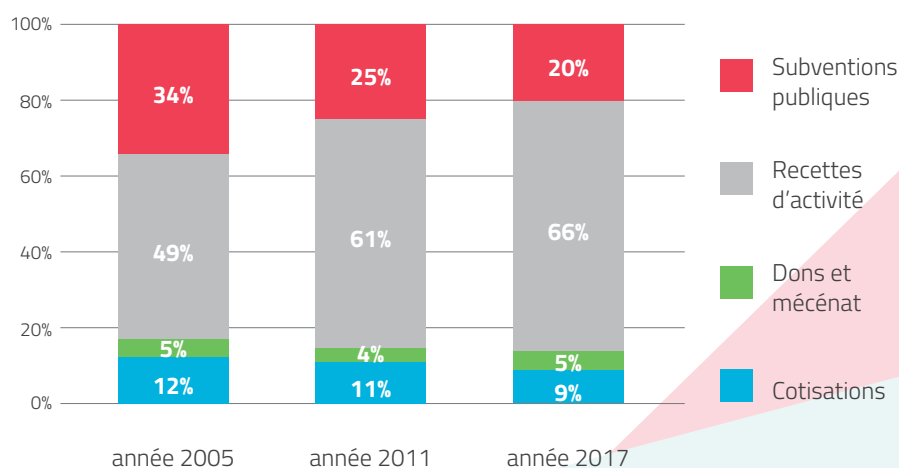
Cette non redistribution des excédents est la traduction du principe de gestion désintéressée. Elle prévaut toute la vie durant de l'association, même à sa mort. Si l'association est dissoute, tous ses biens sont dévolus à une autre personne morale selon les statuts.

UNE ASSOCIATION UTILISE FORCÉMENT DE L'ARGENT PUBLIC

FAUX

C'est un a priori très courant dans notre société qui considère les associations comme des « mangeuses d'argent public ». Même si de nombreuses associations demandent des financements publics, un certain nombre n'en obtient pas car leurs projets ne correspondent pas à l'intérêt général ou aux politiques publiques mises en œuvre. Les quatre sources de financement des associations sont les cotisations, les dons et le mécénat, les recettes d'activité et les subventions publiques. Les recettes d'activité peuvent avoir une origine publique ou privée : Elles regroupent les commandes publiques et les ressources provenant de la participation des usagers aux services rendus par l'association.

Selon la dernière édition de l'enquête « Paysage associatif » conduite en 2017 et 2018 par Viviane TCHERNONOG, chercheuse au CNRS, il apparaît que ces recettes d'activité représentent ensemble une part majoritaire et croissante des ressources des associations. En 2005 elles représentaient 49% des ressources, 61% en 2011, et elles en représentent 66% en 2017. On constate d'ailleurs dans cette dernière étude que la tendance aux marchés prend le pas sur le recours aux subventions. En effet, les subventions qui représentaient en 2005 34% des ressources n'en représentent plus que 20% en 2017.



UNE ASSOCIATION PEUT RECEVOIR DES DON

VRAI

«*Toutes les associations déclarées peuvent, sans autorisation spéciale et quel que soit leur objet, recevoir des dons*» (article 6 de la loi du 1er juillet 1901).

Ce don ne comporte aucune contrepartie et ne donne lieu, en principe, à la perception d'aucun droit d'enregistrement. Il doit être effectué du vivant du donateur, sans quoi il s'agirait d'un legs dont seules certaines associations peuvent bénéficier. En revanche, toutes les associations ne peuvent produire de reçu fiscal afin de faire bénéficier au donateur d'une réduction d'impôts. Pour vérifier si l'association peut le faire, il lui suffit d'en faire la demande auprès des services fiscaux de sa région. Et pour le donateur de consulter les règles fixées principalement par l'article 200 du code général des impôts pour connaître le type d'associations pouvant lui faire bénéficier de cet avantage.

LA COMPTABILITÉ ET LA GESTION FINANCIÈRE SONT DEUX CHOSES DIFFÉRENTES

VRAI

La comptabilité est un système d'enregistrement des opérations de l'association : d'un côté celles réalisées par l'association (comme les ventes, la réception des subventions, des cotisations etc...) et de l'autre celles réalisées par des tiers pour l'association (achats, paiement des rémunérations, charges sur les salaires, taxes diverses etc...).

C'est donc un système d'information et une base de contrôle pour les dirigeants de l'association, mais également à destination des tiers, sous un langage commun que sont les comptes annuels, avec l'établissement du compte de résultats et du bilan à la fin de chaque exercice.

La comptabilité est donc un outil au service de la gestion financière.

La gestion financière, quant à elle, permet de faire un diagnostic des «performances» financières de l'association. Elle permet de les analyser, de planifier leur développement, de disposer des moyens financiers nécessaires à leur croissance et de rentabiliser au mieux ces moyens par le choix d'investissements. Bref, la comptabilité, c'est juste l'enregistrement des opérations comptables alors que la gestion financière concerne la gestion générale de l'association d'un point de vue financier, par l'élaboration des budgets prévisionnels, des plans de trésorerie et des tableaux de bord permettant d'établir une gestion suivie au mois par mois ou par trimestre de l'activité quotidienne.

LES ASSOCIATIONS COÛTENT DE L'ARGENT À LA SOCIÉTÉ

**VRAI
& FAUX**

Si l'on considère uniquement les aides publiques à destination des associations, on peut admettre qu'elles coûtent de l'argent à la société, même si l'État verse également des aides aux entreprises.

Il faut cependant le reconnaître : Cet argent a un rôle social indéniable, génère de l'activité et permet de réduire d'autres dépenses sociales. Dans le secteur médico-social et dans le champs de l'insertion, on estime qu'un euro investi, c'est trois euros de coût évité pour la société. En effet, la prévention de la toxicomanie, par exemple, permet de diminuer les coûts de sécurité sociale ou de traitement de personnes atteintes par cette pathologie. Par ailleurs, s'il n'y avait pas d'association, il n'y aurait que peu de bénévolat et la perte d'une vraie richesse. Car ne l'oublions pas, le bénévolat est attentif aux besoins dans la société et il stimule la participation de la collectivité pour y répondre. Il favorise de ce fait l'initiative, la créativité, l'esprit de responsabilité, ainsi que l'intégration et la participation sociale.